

REYNOLD, Gonzague de, *Le monde barbare, II. Les Germains. La formation de l'Europe*. V. Paris, Plon, 1953.

Claude de Bonnault

Volume 7, numéro 4, mars 1954

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301628ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301628ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

de Bonnault, C. (1954). Compte rendu de [REYNOLD, Gonzague de, *Le monde barbare, II. Les Germains. La formation de l'Europe*. V. Paris, Plon, 1953.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 7(4), 577-579.

<https://doi.org/10.7202/301628ar>

REYNOLD, Gonzague de, *Le monde barbare, II. Les Germains. La formation de l'Europe*. V. Paris, Plon, 1953.

Dans une maison où Gonzague de Reynold a l'habitude d'être mis à la place qui lui convient — et en vérité, parmi les historiens actuellement vivants, qui donc pourrait lui disputer le premier rang? — n'y aurait-il pas lieu de s'étonner, lorsqu'il nous livre le dernier état de sa pensée qu'ici même il n'y soit pas fait écho? Un esprit superficiel objectera-t-il que des Germains aux Canadiens, il y a loin? D'autres lui répondront — et avec raison — que la vraie science est celle des causes: en racontant le passé, Reynold veut expliquer le présent et il l'explique — le présent canadien aussi bien que le présent français.

Et peut-être mieux que le présent français de certaines provinces. Car s'il est un peuple qu'ait marqué à tout jamais le germanisme des dons reçus en naissant, c'est bien le peuple canadien. Et je n'ai en vue que les Canadiens français. Leur nationalité, leur ethnie, si l'on préfère, ne se sont-elles pas constituées par cristallisation, autour d'un petit noyau irréductible d'éléments normands?

Or les Germains des grandes invasions — les Francs exceptés — sont tous venus de Scandinavie. Les Normands — Danois et Norvégiens — conquérants de la Normandie, fondateurs du Canada, qu'on les appelle Scandinaves si l'on veut, cela ne les empêchera pas d'être — ou d'avoir été — des Germains. Germains de race, Germains de civilisation. Car ils en avaient une, ces Goths, ces Burgondes, ces Francs, prédécesseurs des Northmen. Et Reynold, de nous le montrer, de nous le prouver.

Honnêtement, il nous conseille de relire Ozanam et ses *Études Germaniques*. Mais il ajoute à Ozanam. Car il a profité de l'effort scientifique allemand dans un domaine où les Français ne se sont guère aventurés: celui de la philosophie du droit et des institutions juridiques comparées. Savigny a été traduit en partie. Mais Otto von Gierke en est encore à attendre une version française. Reynold nous fait profiter d'une expérience qu'en France ou au Canada, l'on a rarement.

Ces Germains, qu'il a étudiés de trop près pour ne pas les aimer, possédaient une religion, une morale, une poésie épique, un droit. Peut-on dire qu'en faire l'exposé ne présente qu'un intérêt archéologique? Qu'on lise Reynold, qu'on le lise attentivement et l'on sera convaincu du contraire.

Sans doute la religion qui gravitait autour du mythique — ou historique Odin — n'a pu résister au voisinage du christianisme. La croyance aux dieux du panthéon germanique s'est évaporée. Si le grand Odin, n'est pas mort tout-à-fait, nous dit Reynold, il n'a survécu que bien déchu de son ancienne splendeur — et presque relégué au rang de croque-mitaine. Car c'est dans les traditions populaires qu'il s'est réfugié. Ne nous y trompons pas, le Grand Veneur, le conducteur de la Mesnie Hellequin, c'est encore Odin, transformé, dégradé, épouvantail à l'usage des enfants. Contes qui au Canada se sont adaptés aux nouvelles conditions du milieu: les canots fantastiques de la chasse galerie qui eux aussi voyagent dans les airs, émanent du tréfonds de l'âme germanique.

Mais c'est surtout la morale, le droit des Germains qui, à la manière d'un ferment, ont agi et agissent encore.

Il leur a fallu longtemps pour admettre la conception romaine du crime ou délit; atteinte contre la société. Chez eux, crime, délit ne regardaient que la famille ou la tribu des personnes offensées. A la famille ou à la tribu, il appartenait de tirer vengeance de l'offenseur. La notion de l'intérêt privé prévalait sur celle de l'intérêt public, l'éclipsait. Encore sous les Carolingiens, dans les cas d'homicide, de rapt ou d'adultère, le droit était maintenu aux particuliers de se faire justice eux-mêmes. Ils pouvaient tuer qui avaient tué. Ils pouvaient aussi se contenter d'une compensation pécuniaire, le wergeld ou prix du sang.

De ce système juridique, des traces ont persisté jusqu'à des époques proches de la nôtre. A la fin du XV^{ème} siècle en France, le Roi n'accordait parfois des lettres de rémission — ou pardon — pour meurtre qu'après que les parents de la victime eussent déclaré absoudre le meurtrier. S'il en octroyait sans que la "parentèle" de l'individu occis eût été consultée, il manquait quelque chose à l'amnistie. L'amnistie devait donner satisfaction aux gens qui sur sa personne, sur sa vie conservaient des droits: et ceux-ci ne le faisaient que moyennant finances. Contre versement d'une somme en deniers ou en denrées, ils renonçaient à "toute peine, amende corporelle, criminelle ou civile". Le wergeld était toujours en vigueur¹.

Au Canada, nous n'avons pas d'exemples — ou du moins nous n'en connaissons pas — de meurtres rachetés avec de l'argent. Mais le rapt, la séduction étaient aussi des infractions à la loi auxquelles était applicable le principe de la composition. En 1715—1716, l'aventure d'Agnès Hertel, de Cournoyer, petite-fille du "héros", montre le rôle qu'une indemnité pouvait jouer dans une affaire qui régulièrement était du ressort des tribu-

1. Dr V. Leblond et Jean Tremblot, *Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis et du Vexin français...* (Paris, 1927), 64-66, 74-75.

naux. Là comme chez les Germains anciens, c'est toute une famille qui s'est émue. L'offense faite à une des leurs par M. de Galiffet a été jugée un outrage pour le nom Hertel. Les Hertel, hommes d'épée, ont menacé M. de Galiffet. Celui-ci consent à payer. Les Hertel acceptent. Ne les jugeons pas avec nos idées d'aujourd'hui. C'étaient des gens d'autrefois, de ces gens, comme a dit un historien, que nous avons peut-être plus de peine à comprendre que les contemporains de Périclès.

"Les Germains sont des guerriers. Leur Volksthing est d'abord une assemblée de guerriers. Cette assemblée procède à l'incorporation et à l'armement des jeunes gens, vérifie la capacité militaire des hommes valides, s'accompagne de revues et d'exercices. L'unité de l'armée est la Sippe: *familia* et *propinquitas* et non une troupe à effectif fixe... C'est encore l'armée suisse en qui se continue le mieux la tradition germanique des formations régionales et du soldat mobilisable sur place puisqu'il a ses armes, son équipement et sa munition d'urgence à la maison." Eh mais! La description que fait Reynold du soldat suisse ne convient-elle pas, trait pour trait, au milicien canadien de l'ancien régime à cette milice, l'institution dont les Canadiens peuvent être le plus fiers, originale, efficace, et, par l'adhésion de tout un peuple, marqué d'un véritable caractère de spontanéité?

Les Germains avaient une aristocratie et cette aristocratie avait une morale. Ce code, il tenait en deux mots: honneur, fidélité. L'honneur, c'est-à-dire le prix attaché à l'estime de son groupe famille, clan, tribu. La fidélité: l'attachement au chef choisi, adopté, volontairement accepté, mais aussi le respect de la parole donnée, la religion des engagements pris. La nobilitas romaine avait pu avoir des vertus. Celles-là, elle ne les avait guère connues. Les chevaliers gaulois les avaient pratiquées. Sous l'Empire de Rome, elle les avait laissés tomber. Les Germains les lui ont réappries. Cette trempe de l'âme, de la conscience, cette assumption de responsabilités, cette idée du devoir, elles ont passé à la noblesse française, elles en ont été l'armature en ses meilleurs jours. Or l'on sait — Charlevoix l'a dit, nul ne le démentira — que la Nouvelle France avait "plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies et peut-être que toutes les autres ensemble". Honneur, fidélité, ont été le pain spirituel dont, avec la foi catholique, s'est nourrie la nation canadienne.

Ai-je donné envie de méditer l'ouvrage de Reynold à ceux qui ont commis la faute de ne pas l'avoir encore ouvert? Je le souhaite. Qu'en dirais-je de plus? Que c'est beau, que c'est clair? Eh! oui. Beau parce que clair. Reynold sait énormément. Mais ce qu'il sait, il le simplifie. A frôler cet esprit authentiquement supérieur, on éprouve une impression de repos comparable à la dilatation des poumons, à l'allègement moral, à la joie physique, à l'épanouissement de tout l'être ressenti quand, après une dure montée, arrivé en haut d'un sommet, on découvre un immense horizon.

Claude de BONNAULT